

Assemblées Générales 2023 : Teraanga France- Sénégal

Présents : 26 personnes en France, 5 excusés et 9 personnes présentes au Sénégal.

Présence également de deux professeurs du collège de Nguekokh : Mr Badjii et MR Sow actuellement en coopération pédagogique avec le collège de Bellenaves.

Assemblée Générale extraordinaire

1 Jean-Louis Champagnat fait l'historique du comité de jumelage, créée en 2000, et rassemblant 3 communes de l'Allier (Brugheas, Le Donjon, St-Yorre) et une commune du Sénégal Nguekokh). Il énumère toutes les actions entreprises depuis 20 ans [assainissement, eau potable, construction de classes, aides aux écoles, construction d'une maternité, stages pour les élèves infirmières, aménagement de la maison du jumelage, service civique, échanges entre élus et populations locales (fête des 10 ans) et dernièrement création de boulangeries solidaires...].

Ces dernières années des difficultés sont apparues avec la nouvelle équipe municipale de Nguekokh. Celle-ci n'a pas répondu aux différents courriers envoyés pour clarifier la situation. Ceci a entraîné la rupture des relations entre les communes françaises mais aussi du département de l'Allier avec son partenaire officiel (le département de M'Bour). Des difficultés sont apparues également avec des membres historiques sénégalais du comité de jumelage qui se sont avérés incapables de gérer correctement les fonds alloués à certaines actions.

De ce fait, l'association Comité de Jumelage n'étant plus pertinente, il fallait en modifier les statuts pour les adapter à la nouvelle situation. Le comité de Jumelage devient donc « Teraanga France Sénégal » et comprend désormais des Français et des Sénégalais. Les deux assemblées se sont d'ailleurs tenues en visio-conférence avec les limites imposées par le téléphone... On fera mieux la prochaine fois.

2 L'assemblée examine les nouveaux statuts (voir feuille annexe N° 1). Des échanges ont lieu entre les 3 représentants des communes françaises au sujet du soutien à cette nouvelle association. Leur participation éventuelle à cette nouvelle structure sera débattue en Conseil municipal. L'assemblée adopte ces nouveaux statuts à l'unanimité moins une abstention. Après lecture L'assemblée adopte le nouveau règlement intérieur à l'unanimité moins une abstention (voir feuille annexe N°2).

Assemblée générale ordinaire

3 Jean-Louis Champagnat lit ensuite le rapport moral de l'année 2022. (voir feuille annexe N° 3).

Mme Véronique Hérupé intervient pour expliquer la position actuelle du CD 03 ; Elle précise que le département de l'Allier veut créer une sorte de plateforme pour soutenir les projets de coopération en complément des associations comme Teraanga France -Sénégal.

4 La trésorière, Claudette Rabet, présente le compte rendu financier qui a été vérifié par les commissaires aux comptes. (voir feuille annexe N°4). Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

5 La trésorière, Claudette Rabet, et Jean Louis Champagnat présentent le budget prévisionnel et remercient Alain Forler, représentant le Lions Club pour son engagement dans l'aide apportée à la création des deux premières boulangeries .IL se propose également d'aider au financement d'une troisième et d'un réfectoire à l'école 4 de Nguekokh. La cotisation reste à 20 €.

6 Jean Louis Champagnat présente la liste des candidats au conseil d'administration (voir feuille annexe N°5). L'assemblée vote à l'unanimité pour ces nouveaux membres du CA.

7 Le nouveau CA se réunit dans la foulée de l'AG et élit le nouveau bureau

Président : Jean Louis Champagnat	Vice Président : Diop Mouhamadou Moustapha dit Mara
Secrétaire : Sylvain Bouquet	Secrétaire adjoint : Mouhamet Touré
Trésorière : Claudette Rabet	Trésorier adjoint : Ibrahim Faye
Chargé de la communication : Yvon Salgues	
Vérificatrices aux comptes : Marie Hélène Barnabé et Armelle Causeret	

8 L'assemblée Générale se termine autour d'une table avec un buffet bien garni et le verre de l'amitié.

Le secrétaire : Sylvain Bouquet

le président : JL Champagnat

